



CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER SUR LE SITE DU MONT

Dossier de Consultation des Entreprises

CCTP LOT 08. Cloisons – doublages – plafonds plâtre



MOA

Centre Hospitalier d'Aubusson
50 rue Henri Dunant
23200 AUBUSSON



Bureau d'Etudes Acoustique

ITAC
5 rue Menou
44000 NANTES



AMO

ACOBA – Agence Centre-Est
1 chemin de la Mendillonne
69650 Saint-Germain au Mont d'or



Bureau d'Etudes Cuisines professionnelles

CUISINORME
21 rue Chanzy
33110 LE BOUSCAT



MOE

TLR architecture & associés
13 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX



OPC

CO.PILOT
30 boulevard Paul Painlevé
19100 BRIVE



Bureau d'Etudes Economie

AEC Ingénierie
64 rue Roger Mirassou
33800 BORDEAUX



Bureau d'Etudes Techniques

EGIS BATIMENTS CENTRE-OUEST
60 rue Blaise Pascal CS24305
37043 TOURS Cedex 1

Sommaire

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DES TRAVAUX DE PLATRERIE	3
1.1 OBSERVATIONS GENERALES	3
1.2 NORMES ET REGLEMENTS	3
1.3 MATERIAUX	4
1.3.1 Choix des matériaux	4
1.3.2 Cloisons sèches	4
1.3.3 Conservation des plâtres ou matériaux	5
1.3.4 FDES et ACERMI	5
1.4 MISE EN OEUVRE	5
1.4.1 Essais et contrôles	5
1.4.2 Observation générale	5
1.4.3 Préparation des supports	5
1.4.4 Huisseries	5
1.4.5 Plaques de doublage	6
1.4.6 Cloisons	6
1.4.7 Plafonds	6
1.4.8 Traitements des joints	6
1.4.9 Exécution des enduits plâtre	6
1.4.10 Mise en oeuvre des cloisons en carreaux de plâtre	6
1.4.11 Prise en compte des contraintes sismiques	6
1.5 LIMITES DE PRESTATIONS	7
1.5.1 Avec le lot Menuiseries intérieures	7
1.5.2 Pour les incorporations	7
2 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE PLATRERIE	8
2.1 COMPLEXE DE DOUBLAGE INTERIEUR	8
2.2 CLOISONNEMENT DE DISTRIBUTION	8
2.2.1 Contraintes acoustiques	8
2.2.2 Dispositions générales	8
2.2.3 Constitution et épaisseur des cloisons	9
2.2.4 Cloisons avec protection aux rayons X	11
2.2.5 Gaines techniques verticales, conduits et dévoiements	11
2.2.6 Contrecloisons	12
2.2.7 Cloisonnements provisoires	12
2.3 PLAQUES DE PAREMENT	12
2.4 TRAITEMENT DES LOCAUX HUMIDES	12
2.4.1 Traitements des locaux humides pour cloisons, doublages et plaques de parement	12
2.5 TRAITEMENT DES LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS	13
2.6 CLOISON DE DISTRIBUTION EN PLAQUES DE CIMENT	13
2.7 GAINES ET CONDUITS DE DESENFUMAGE ET/OU CF	14
2.7.1 Gaines de désenfumage proprement dites	14
2.7.2 Gaines d'amenée d'air frais	16
2.7.3 Gaine d'encoffrement coupe feu	17
2.8 PLAFOND PLATRE ET OUVRAGE PLATRE EN PLAFOND	18
2.8.1 Plafond plâtre	18
2.8.2 Ouvrages plâtre en plafond	18
2.8.3 Traitement des accidents en plafonds	18
2.9 PLAFONDS EXTERIEURS	19

Sommaire

2.10 INTERVENTION DANS LES COMBLES 19

2.11 ISOLATION DES COMBLES 19

2.12 ISOLATION 19

 2.12.1 Isolation acoustique par panneaux laine de bois 19

2.13 DIVERS 20

 2.13.1 Ouvrages incorporés dans cloisons 20

 2.13.2 Raccords et calfeutrements 20

 2.13.3 Cornières et baguettes d'angles 20

 2.13.4 Protections et nettoyages 20

1 DISPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES DES TRAVAUX DE PLATRERIE

1.1 OBSERVATIONS GENERALES

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

En particulier, outre les CCTP des autres corps d'état, les entrepreneurs doivent prendre connaissance et intégrer dans leurs offres, les prestations qui leur sont affectées dans les pièces communes administratives ou techniques : CCAP, PGCSPS, Rapport initial du contrôleur technique, CCTP TCE- Préambule commun, Cahier des limites de prestations, Tableaux de localisation.

Les différentes pièces écrites, comme les plans dans leur expression graphique, ont été rédigées aussi exactement que possible afin de renseigner les entrepreneurs avec le maximum de précisions. Il convient toutefois de signaler qu'aucune pièce ne peut être considérée comme élément à caractère limitatif par rapport aux prestations à fournir.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Les pièces écrites ou graphiques des marchés pour l'ensemble des corps d'état constituent un tout (chacune des pièces se complétant) que chaque entreprise contractante doit considérer et connaître dans son ensemble.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

1.2 NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres.

En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s) - liste non limitative et donnée à titre indicatif :

- les documents techniques applicables aux travaux de ce corps d'état, dont en particulier :

- DTU 25.1 (NF P 71-201) : Enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.231 (NF P 68-202) : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- DTU 25.31 (NF P 72-202) : Ouvrages en carreaux de plâtre
- DTU 25.41 (NF P 72-203) : Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées
- DTU 25.42 (NF P 72-204) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement et isolant
- DTU 25.51 (NF P 73-201) : Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel
- DTU 27.1 (NF P 15-202) : Réalisation de revêtements par projection pneumatique de fibres minérales avec liant
- DTU 27.2 (NF P 15-203) : Réalisation de revêtements par projection de produits pâteux
- DTU 45.10 (NF P 75-501) : Isolation des combles par panneaux ou rouleaux en laines minérales manufacturées
- DTU 45.11 (NF P 75-502) : Isolation thermique de combles par soufflage d'isolant en vrac (laines minérales ou ouate de cellulose de papier)
- DTU 58.1 (NF P 68-203) : Plafonds suspendus modulaires
- DTU 59.1 (NF P 74-201) : Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais

- les Normes Françaises homologuées (NF) applicables aux travaux de ce corps d'état, dont en particulier :
 - P 09-101 : Joints - Terminologie
 - NF EN 13964 - P 68-204 : Plafonds suspendus - Exigences et méthodes d'essai
 - NF P 72-302 : Plaques de parement en plâtre - Définition, spécifications et essais
 - NF P 72-321 : Eléments en plâtre et produits de mise en œuvre - Liants-colles et colles de blocage à base de plâtre - Définition, spécifications, essais
 - NF P 72-322 : Mortiers adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique, plaque de parement en plâtre/isolant
 - NF EN 520+A1 - P 72-600 : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai
 - NF EN 13950 - P 72-620 : Complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant - Définitions, spécifications et méthodes d'essai
 - NF EN 13963 - P 72-603 : Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai
 - NF EN 14496 - P 72-602 : Adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant - Définitions, exigences et méthodes d'essai
 - NF EN 15318 - P 72-700 : Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre
 - NF EN 17328 - P 72-607 : Règles de catégories de produits complémentaires pour les produits de construction à base de plâtre
- les Avis Techniques et prescriptions des fabricants et fournisseurs
- l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- l'arrêté du 19 novembre 2001 portant approbation des dispositions particulières du type J,
- l'arrêté du 23 mai 1989 portant approbation des dispositions particulières du type U,
- le Code du Travail livre II, Titre III, Chapitre II : hygiène, sécurité et conditions de travail
- l'arrêté du 1 août 2006 modifié (fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19 à R.111-19-3 et R. 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouverts au public lors de leur construction ou de leur création)
- Règles PS 92 (NF P 06-013) Règles de construction parasismique et Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance au séismes.
- d'une façon générale, l'ensemble des textes administratifs, réglementaires (lois, décrets, arrêtés, etc.), normatifs (normes, DTU et règles de calcul), codificatifs (Avis techniques, CPT, etc.), applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type de construction concerné et que la nature du marché de travaux passé

1.3 MATERIAUX

1.3.1 Choix des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures quelconques utilisés pour l'exécution des travaux devront répondre aux impératifs de toutes les pièces du marché et de la réglementation et normalisation en vigueur. Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

1.3.2 Cloisons sèches

Les plaques de parement en plâtre seront conformes à la norme NF P 72-302. Les complexes et sandwiches à base de polystyrène expansé seront conformes à la norme NF P 72-303. Les autres complexes et sandwiches isolants seront conformes aux Avis Techniques correspondants. Les ossatures métalliques seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF A 36-321, classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

L'ensemble des produits, plaques, accessoires de fixations, ossatures, utilisés seront en provenance d'un même fabricant. En cas de changement de marque par rapport au CCTP, l'entrepreneur précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par ouvrage, faute de quoi la marque préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

1.3.3 Conservation des plâtres ou matériaux

Le plâtre ne sera ni chaud, ni éventé. Tous les matériaux seront stockés à l'abri des intempéries et de l'humidité. Quel que soit l'emplacement de ce stockage, les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par les DTU sont à la charge de l'entreprise.

1.3.4 FDES et ACERMI

L'entrepreneur fournira la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des différents produits mis en œuvre.

Les isolants mis en œuvre bénéficieront d'un certificat ACERMI.

1.4 MISE EN OEUVRE

1.4.1 Essais et contrôles

Il sera procédé aux essais et contrôles suivants dans les conditions définies ci-après :

Essais et contrôles relatifs à la solidité des ouvrages :

L'entrepreneur sera tenu de satisfaire sans supplément de prix à toutes les demandes du bureau de contrôle concernant tant la qualité des matériaux que les dispositions de mise en œuvre.

Essais et contrôles relatifs à la sécurité :

Sans prescription particulière, l'entrepreneur est tenu de présenter sans supplément de prix, tous documents et toutes justifications concernant les dispositions envisagées et les matériaux employés notamment en matière de degré coupe-feu.

1.4.2 Observation générale

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Il devra en outre réaliser les découpes au pourtour des ouvrages des autres corps d'état ou nécessaires à l'exécution de ses ouvrages, ainsi que les ragréages et rebouchages divers.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

1.4.3 Préparation des supports

Les supports seront secs, propres, exempts de suie, bistré, efflorescences, poussière, huile de démoulage et débarrassés de toute partie adhérent mal. Les supports seront plans, rugueux, de façon à obtenir un bon accrochage; ils présenteront une fixité et une indéformabilité suffisantes, notamment lorsqu'il s'agira de plafond. Les parements de béton lisses seront piqués ou bouchardés pour favoriser l'adhérence et les joints ou balèbres trop saillants seront arasés. Les dégrossis et surcharges locales seront exécutés au mortier bâtard dosé à 350 kg de mélange 2/1 par m3 de sable sec.

L'entrepreneur devra prévoir le renforcement des cloisons ou doublages, en vue de la pose des appareils sanitaires et divers, en liaison avec les entreprises intéressées.

Les parties métalliques en contact avec le plâtre seront protégées contre la corrosion, soit par un traitement de métal, soit par une peinture compatible avec le plâtre, la mise en œuvre de ce dernier ne pouvant s'effectuer avant que la peinture ne soit parfaitement sèche, après un délai minimum de 15 jours. La protection par barbotine de ciment est interdite.

1.4.4 Huisseries

L'entrepreneur du présent lot est chargé de la pose des huisseries qui lui seront fournies par le lot Menuiserie bois.

Les pieds seront posés sur un carré de ASSOUR V.

L'entrepreneur est tenu de vérifier l'aplomb, l'alignement et les équerres des huisseries avant l'exécution de ses cloisonnements. Il sera tenu responsable des imperfections s'il n'a pas signalé les constatations qu'il aurait pu faire avant l'exécution de ses ouvrages.

1.4.5 Plaquages de doublage

Les principales sujétions de mise en œuvre des plaques de doublage sont les suivantes :

- Pose par collage directement sur le support, ou sur ossature suivant préconisation du fabricant,
- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou les menuiseries extérieures,
- Poteau en sapin blanc du Nord pour arrêt du doublage thermique lorsque celui-ci est arrêté en un point quelconque de la paroi,
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur,
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant.

1.4.6 Cloisons

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales,
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons,
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries,
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la fixation d'éléments et équipements techniques ou mobiliers (appareils sanitaires, appareils électriques, appareils de chauffage, éléments mobiliers, paillasses, lisses et mains courantes, supports TV, etc.),
- Jonctions cloisons plâtre/béton par joint creux,
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonné au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations,
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur,
- Renforts pour cloisons de grande hauteur.

1.4.7 Plafonds

Les principales sujétions de mise en œuvre des plafonds sont les suivantes :

- Pose vissée sur ossature bois ou métallique fixée à la structure (charpente ou plancher) par l'intermédiaire de pièces métalliques réglables. Les têtes de vis de fixation seront en léger retrait par rapport au parement,
- Toutes les ossatures et tous les accessoires pour les suspensions des plafonds doivent être protégés contre la corrosion par galvanisation ou métallisation,
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant.

1.4.8 Traitements des joints

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante:

- Enduit de collage, pose de calicots,
- Enduit de finition,
- Ponçage,
- Enduit de lissage,
- Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte située en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint,
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant.

1.4.9 Exécution des enduits plâtre

L'exécution des enduits ne pourra s'effectuer lorsqu'il y aura menace de gelée. L'emploi de produits retardateurs de prise est prohibé et tous les plâtres ne présentant pas, après un séchage normal, la dureté voulue seront piochés et refaits aux frais de l'entreprise.

La surface des cloisons plâtrées sera régulière, plane, sans trace de reprise. L'enduit ne devra présenter aucune pulvérulence superficielle, craquelure, fissure, etc. Les cloisons plâtrées devront être livrées prêtes à être réceptionnées par les entreprises de revêtement de murs. L'enduit affleurerà le nu des huisseries et bâtis incorporés dans la cloison au moins d'un des côtés. Les arêtes saillantes et les cueillies devront être rectilignes et dûment protégées.

1.4.10 Mise en œuvre des cloisons en carreaux de plâtre

La pose s'effectuera à la colle selon les préconisations du fabricant.

Une couche de matériau résilient sera placée en tête de cloison. Un joint très fin sera exécuté à la truelle après la prise de la colle mais avant son durcissement, pour éviter l'adhérence de la colle de bourrage au plafond.

L'aspect de surface ne devra pas comporter : d'épaufrures, de joints mal garnis ou de rayures.

1.4.11 Prise en compte des contraintes sismiques

Nous rappelons que les ouvrages structuraux et non structuraux doivent répondre aux exigences parasismiques.

Cet établissement de santé fait partie de la catégorie d'importance IV (établissement de santé dispensant des soins de courte durée). Cela signifie qu'en cas de catastrophe naturelle telle un séisme, ce bâtiment servirait à

accueillir les victimes de la catastrophe, doit donc garder la même activité.

En d'autres termes, cela signifie, que la structure, les cloisons, etc. doivent résister ; que les installations techniques (ventilation, pneumatique, etc. doivent continuer de fonctionner normalement).

Se référer au document édité par les ministères de l'égalité des territoires et du logement, de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le document intitulé "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti", ainsi qu'à toutes les normes en vigueur.

1.5 LIMITES DE PRESTATIONS

1.5.1 Avec le lot Menuiseries intérieures

Le lot Plâtrerie assure le tracé au sol des cloisons et des portes, le lot Menuiserie intérieure fournit, positionne les huisseries et dépose les rails d'écartement en pied d'huisserie.

La pose, l'implantation finale et l'aplomb des huisseries sont de la responsabilité du lot Plâtrerie.

1.5.2 Pour les incorporations

Les divers ouvrages incorporés dans cloisons, tels que trappes de visite, châssis, cadre, encadrement de baie, poteau d'about, grilles et trappes de désenfumage, etc. sont fournis par le lot Menuiseries intérieures, la pose est à la charge du lot Plâtrerie.

Les trappes de visite en plafonds plâtre sont fournies par les lots concernés, la pose est à la charge du lot Plâtrerie.

Les plaques de répartition des bâti-supports WC seront fournies et posés par le lot Plomberie

2 DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE PLATRERIE

2.1 COMPLEXE DE DOUBLAGE INTERIEUR

D'une manière générale, prévoir les prestations suivantes :

- traitement des points particuliers : retours, embrasures, linteaux etc.
- traitement soigné des jonctions des complexes de doublages avec les parois (murs, plafonds, cloisons, ouvrages de menuiserie, etc.)
- Précision : les doublages sont interrompus par les cloisons de distribution
- compris, dans certains cas, retours d'isolation en plafond et en dalle, selon repérage sur plans et détails.

Complexe de doublage sur ossature - Local GE

En doublage de murs de façades et cloison du local Groupe Electrogène, complexe sur ossature de type contre cloison fixée sur les supports (parois de maçonnerie, cloison et planchers) au moyen d'éléments d'ossature en acier galvanisé (de type ½ Stil), associant un panneau de matériau d'isolation semi-rigide en laine de verre d'épaisseur 70 mm à un parement en plaque de plâtre hydrofuge de type BA 25.

Plaques à haute dureté.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- en doublage des parois verticales du local GE du RDC Bas.

2.2 CLOISONNEMENT DE DISTRIBUTION

2.2.1 Contraintes acoustiques

Selon l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé, l'isolement acoustique standardisé pondéré $D_{nT,A}$ entre les différents types de locaux sera au moins égal aux valeurs indiquées ci-dessous :

EMISSION	Locaux d'hébergement et de soins	Salle d'examen et de consultations, bureaux médicaux et soignants, salle d'attente	Salles d'opérations, d'obstétrique et salle de travail	Circulations internes	Autres locaux
RECEPTION					
<i>Salles d'opérations, d'obstétrique et salle de travail</i>	47	47	47	32	47
<i>Locaux d'hébergement et de soins, Salle d'examen et de consultations, bureaux médicaux et soignants, salle d'attente, autres locaux où peuvent être présents des malades</i>	42	42	47	27	42

2.2.2 Dispositions générales

Cloison de type distributif non porteuse, constituée par l'assemblage de parements simples en panneaux de plâtre à bords amincis, vissés de part et d'autre d'une armature métallique d'acier galvanisé, comprenant rails haut et bas et montants verticaux.

Une âme isolante constituée par des panneaux rigides d'une épaisseur appropriée en fibre de verre ou en laine de roche viendra se placer entre les deux parements en plâtre cartonné, posée sur semelle isolante avec parement lissé, joints bruts et bande de pontage.

En fonction de la nature des locaux, les cloisons séparatives auront les qualités nécessaires pour respecter l'isolement acoustique et le degré de résistance au feu imposés par la réglementation.

Pour toutes les cloisons :

- d'une façon générale, ensemble des cloisonnements de degré de résistance au feu CF 1 heure ou EI60 (sauf

indications contraires dans les articles suivants) ;

- plaques "extérieures" à haute dureté (selon norme NF P 72-302) ;
- plaques M0 ou A2-s1,d0 ;
- éléments d'ossature en tôle d'acier galvanisée conformément au DTU 25-41 ;
- réalisation des cloisonnements en « toute hauteur » (de plancher béton à plafond béton) ;
- cloisons mises en œuvre selon les DTU et fiches techniques des fabricants et bénéficiant de PV de classement au feu et de performances acoustiques.

A prévoir :

- Le traçage au sol préalable, pour permettre aux lots concernés d'implanter leurs réservations de façon cohérente ;
- La mise en place de profils U en PVC disposés sous toutes les cloisons ;
- La mise en place de montants simples ou doubles suivant la hauteur et les caractéristiques des parois ;
- Les sujétions particulières et réservations à prévoir, pour intégration dans cloisons des châssis vitrés, huisseries, cadres, bâtis, inserts, etc. ;
- **Les renforts dans cloisons** pour fixation d'éléments et équipements techniques ou mobiliers (appareils sanitaires, barres de relevage, appareils électriques, appareils de chauffage, éléments mobiliers, paillasses, lisses et mains courantes, supports TV, ventouses électromagnétiques, etc.) ;
- Tous les travaux de raccordements divers en plâtre, après le passage des autres corps d'état, les calfeutrements horizontaux et verticaux au niveau des cloisons, huisseries, inserts, etc. ;
- Les prises de courant (ou autres inserts) pourront être placées en quinconce (décalés) de part et d'autre de la cloison ;
- Les cornières d'angle métalliques ou plastiques, pour renfort des angles saillants, appliquées serrées puis recouvertes d'enduit ;
- La pose des poteaux d'about, fournis par le lot Menuiserie, pour les éléments de cloisons isolés ;
- Le traitement parfait en finition de tous les joints entre plaques, des angles ou de toute autre disposition qui pourrait se trouver, selon la technique et avec les produits du fabricant (bande + enduit) ;
- En cas de liaisons avec des éléments structurels (poteaux, murs), une continuité des plaques de plâtre sera à assurer afin d'éviter les raccords hasardeux.
- Toutes les recommandations du fabricant concernant l'isolation acoustique et la protection des pieds de cloison dans les locaux humides seront également appliquées.

Cloisons de type PLACOPLATRE, FERMACELL, SINIAT, KNAUF ou techniquement équivalent.

Ensemble des prescriptions ci-dessus et des particularités développées aux articles suivants à respecter pour tous cloisonnements, gaines, retours, placards, impostes, etc. selon repérage des plans.

2.2.3 Constitution et épaisseur des cloisons

Sauf indications contraires sur plans, les cloisons seront d'une façon générale d'épaisseur et de constitution suivante:

Point particulier : chaque fois qu'une cloison intègrera un châssis menuisé sur allège d'une largeur supérieure à 1.80 m, l'entreprise titulaire du présent lot devra l'intégration de profilés d'ossature renforcés au droit du châssis.

Cloison 72/36 - acoustique 42 dB

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse de 72 mm d'épaisseur composée de 1 plaque par face de BA18 vissée sur une ossature métallique épaisseur 36 en acier galvanisé avec incorporation de laine minérale de 36 mm

Résistance au feu : E.I. 60

Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w + C = 42$ dB

Niveau de dureté : plaques classées I (HD) suivant la norme NF EN 520

Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit suivant préconisations du fabricant.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, spécifications du marché et préconisations du fabricant.

Localisation :

- suivant plans du dossier, et notamment cloisons des salles de bain des chambres.
(selon repérage de la notice acoustique).

Cloison 98/48 - acoustique 50 dB

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse de 98 mm d'épaisseur composée selon les besoins de :

- 1 plaque par face de BA18 vissée sur une ossature métallique épaisseur 62 en acier galvanisé avec incorporation de laine minérale de 60 mm
- 2 plaques par face de BA13, vissées sur une ossature métallique épaisseur 48 en acier galvanisé avec

incorporation de laine minérale de 45 mm.

Résistance au feu : E.I. 60

Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w+C = 50$ dB

Niveau de dureté : plaques classées I (HD) suivant la norme NF EN 520

Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit suivant préconisations du fabricant.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, spécifications du marché et préconisations du fabricant.

Localisation :

- suivant plans du dossier, et notamment cloisons séparatives entre pièces (hors autres cloisons décrites dans le présent lot) et entre locaux et circulations.

(selon repérage de la notice acoustique).

Cloison 98/48 - EI 120

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse de 98 mm d'épaisseur composée selon les besoins de :

- 1 plaque par face de BA25 vissée sur une ossature métallique épaisseur 48 mm en acier galvanisé avec incorporation de laine minérale de 45 mm.

- Hauteur maximum : 4.80 m avec des montants de type ML48/50.

- Résistance au feu : E.I. 120

- Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w+C = 45$ dB

- Niveau de dureté : plaques classées I (HD) suivant la norme NF EN 520

- Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit suivant préconisations du fabricant.

- Degré de réaction au feu : A2-s1-d0.

Mise en œuvre des cloisons toutes hauteurs de dalle à dalle (ou de dalle à sous face de la couverture suivant localisation) afin de garantir le degré CF 2h, compris toutes sujétion de calfeutrement.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, spécifications du marché et préconisations du fabricant.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :

- au RDC Haut, en périphérie de la zone Office Surgery / Stérilisation.

Cloison 120 mm - acoustique 61 dB

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse de 120 mm d'épaisseur composée selon les besoins de 1 plaque par face de BA25 (largeur de 90 cm et haute dureté) vissée sur une ossature métallique épaisseur 48/50 en acier galvanisé avec incorporation de laine minérale de 60 mm

Résistance au feu : E.I. 60

Indice d'affaiblissement acoustique : $R_w+C = 61$ dB

Niveau de dureté : plaques classées I (HD) suivant la norme NF EN 520

Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit suivant préconisations du fabricant.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, spécifications du marché et préconisations du fabricant.

Cloison du type Prégymétal S120 TwinBA25 S de chez Siniat ou équivalent.

Nota: des renforts dans la cloison seront nécessaires à la fixation des supports TV

Localisation :

- suivant plans du dossier, et notamment cloisons entre chambres.

(selon repérage de la notice acoustique).

Cloison SAA 160 - acoustique 66 dB

Fourniture et pose d'une cloison de distribution non porteuse de 160 mm d'épaisseur composée de :

- 1 plaque par face de BA25 type Duo'Tech, vissées sur une ossature métallique épaisseur 90 et cornière en acier galvanisé avec incorporation de laine minérale de 2x45 mm.

Résistance au feu : E.I. 60

Indice d'affaiblissement acoustique : $R_A = 66$ dB

Niveau de dureté : plaques classées I (HD) suivant la norme NF EN 520

Finition : traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit suivant préconisations du fabricant.

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais, spécifications du marché et préconisations du fabricant.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- au RDC Bas, entre le local Groupe électrogène et les locaux CTA et Appoint O2.
(selon repérage de la notice acoustique).

2.2.4 Cloisons avec protection aux rayons X

Cloison dissymétrique constituée par un assemblage de 5 plaques de plâtre et d'une feuille de plomb sur ossature délimitant un vide de construction.

Cloison du type Prégymétal RX de Siniat ou équivalent.

Fourniture et pose d'une cloison de distribution pour la protection contre les rayons X non porteuse de type Prégymétal RX D98/48, de chez Knauf ou techniquement équivalent, composée de 1 plaque de plâtre BA13 plombée PTM et 3 plaques de plâtre BA13 vissées sur une ossature métallique double M48/35 en acier galvanisé, entraxe 60 cm.

Traitement des joints, angles, cueillies par bande de plomb adhésive d'épaisseur équivalent à la cloison.

Suivant besoin, boîtier de protection pour prise électrique, anti-rayonnements en plomb.

Isolant entre ossature de 45 mm en laine de verre.

Épaisseur de plomb à prévoir : **suivant les études de radioprotection**

Indice d'affaiblissement acoustique : $Rw+C = 45$ dB

Résistance au feu : E.I. 60

Conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, avis technique, procès-verbaux d'essais et prescription du fabricant.

Nota : La protection plomb sera toute hauteur (jusque sous dalle).

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- cloisons des salles radio, scanner et ostéo/mammo.
(selon repérage de l'étude de radioprotection).

2.2.5 Gaines techniques verticales, conduits et dévoiements

Dans le cas courant, les gaines verticales sont de caractéristiques identiques aux cloisons de distribution :

Avec degré de résistance au feu CF 1h (EI60), dans le cas courant,

A prévoir également, les caissonnages verticaux et horizontaux habillant diverses descentes et conduits (VMC, ventilations primaires de chutes, réseaux chauffage, etc.), sur hauteur d'étage et comportant trois faces, l'ensemble en applique sur murs ou cloisons, avec degré de résistance au feu CF 1h (EI60). Réalisation en matériaux M0 ou A2-s1,d0.

Constitution : sur ossature de 48, 2 plaques de BA15 sur face extérieure et 1 plaque de BA13 sur face intérieure.

Compris toutes sujétions de raccordement aux planchers et parois verticales, avec traitements des joints et jonctions par procédés permettant d'assurer la continuité du degré CF.

Pour toutes les gaines, il sera prévu la mise en place des trappes d'accès, fournies par le lot Menuiserie

Nota : mêmes spécifications qu'à l'article "Traitement des locaux humides" à appliquer pour les locaux concernés.

Localisation :

- gaines techniques autres que celles dédiées aux fluides médicaux.

Avec degré de résistance au feu CF 2h (EI120), pour les fluides médicaux

Constitution identique aux cloisons de type 98/48 avec plaques spécial feu. Réalisation en matériaux M0 ou A2-s1,d0.

Localisation :

- gaines techniques recevant les réseaux de fluides médicaux.

Encoffrements 2 BA13 + laine de 45 mm

Plaque BA 13. vissée sur ossature métallique venant en habillage des réseaux.
Fixation par vis compris découpes et toutes sujétions de parfaite finition.

Localisation :

- Coffrage des réseaux EP en locaux à occupation,
- Soffites des réseaux d'évacuation EU/EV courants en plénum des plafonds du niveau inférieur suivant plans plomberie,
- Coffrage des réseaux CVC traversants entre locaux nobles en traversée depuis les locaux techniques.

2.2.6 Contrecloisons

Contrecloison de type 55/36 + laine

Constituées de 1 plaque de Duotech 19 mm, vissée d'un côté de l'ossature.
Compris laine de 28 mm

Localisation :

- en parement des murs de façades du bâtiment existant (niveau RDC bas).
- en parement des panneaux préfabriqués de façades du bâtiment existant (niveaux RDC Haut, R+1 et R+2).

Contrecloison de type 72/48, constituées de 2 plaques de BA 13, vissées d'un côté

Localisation :

- suivant plans du dossier.

2.2.7 Cloisonnements provisoires

Mise en place de cloisons provisoires assurant le cloisonnement pour création de locaux liés aux besoins du phasage. Ces cloisons ne devront pas détériorer les éléments existants et respecter les contraintes acoustiques (mise en place de laine minérale le cas échéant), de tenue au feu du site (toutes sujétions assurant la tenue au feu telles que bandes, ...) et contraintes thermiques.

Cloisons de type **98/48** constituées de 2 plaques par face de BA 13, vissées sur un réseau de montants et rails.

Compris intégration des portes et autres éléments (fourniture à charge du lot Menuiseries intérieures).

Il conviendra de se référer aux plans de phasage.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
- selon notice de phasage, au RDC Haut pour la phase 2A.

2.3 PLAQUES DE PAREMENT

Plaque de parement sur gaines VB et VH

Plaques simples de plâtre vissées sur ossature métallique venant en parement des gaines VB et VH. Plaques de type BA 18 avec laine minérale de 75 mm.

Fixation par vis compris découpes et toutes sujétions de parfaite finition.

Nota : mêmes spécifications qu'à l'article "Traitement des locaux humides" à appliquer pour les locaux humides.

Localisation :

- en parement des gaines VB et VH.

2.4 TRAITEMENT DES LOCAUX HUMIDES

2.4.1 Traitements des locaux humides pour cloisons, doublages et plaques de parement

En fonction de la classification réglementaire des locaux humides :

- EB locaux moyennement humides ;
- EB+p locaux humides privés ;
- EB+c locaux humides collectifs.

Les locaux seront traités par mise en place :

- Pour les locaux classés **EB** : de plaques spéciales hydrofugées résistantes à l'humidité ;
- Pour les locaux classés **EB+p** (locaux humides privés) : de plaques spéciales hydrofugées résistantes à l'humidité **et** de protection pied d'ouvrage conforme à la réglementation des locaux humides et aux spécifications des fournisseurs ;

- Pour les locaux classés **EB+c** (locaux humides collectifs) : de plaques spéciales hydrofugées résistantes à l'humidité pour l'intégralité des parois verticales **et** de protection pied d'ouvrage conforme à la réglementation des locaux humides et aux spécifications des fournisseurs **et** de sous-couche d'étanchéité appliquée sur les zones destinées à recevoir du carrelage mural ou de la faïence.

Locaux EB :

D'une façon générale, pour les pans de cloisonnements recevant des appareils sanitaires et des paillasse "humides".

Locaux EB+p :

Traitement sur toutes les cloisons du local.

Localisation :

- salles de bains des chambres

Locaux EB+c :

Traitement sur toutes les cloisons du local ; voir lot Sol-Faïence pour implantation du traitement d'étanchéité sous carrelage mural ou faïence.

Localisation :

- sanitaires
- vestiaires

Locaux EC :

D'une façon générale, pour les parois des douches collectives/salles de bains communes, offices, lavage et la zone cuisine si nécessaire.

Protection pied d'ouvrage

2.5 TRAITEMENT DES LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Selon la nature et le classement des locaux, le choix du type de paroi répondra aux exigences de degré coupe-feu exigé, par la mise en place de parements plâtre adaptés et/ou par le calfeutrement des cloisons par rapport au support. L'ensemble sera mis en œuvre selon les exigences du PV du fabricant.

Les jonctions entre cloisons et plafonds seront traitées conformément aux recommandations du SECMI et du Contrôleur Technique.

Indications ci-dessous conformes à la notice sécurité déposée avec A.T :

Les parois et planchers seront CF 2 h (EI120) et les portes CF 1 h (EI60) munies de ferme-porte. Pour atteindre cette performance, les cloisons devront être composées :

- De deux plaques de plâtre Placoplatre de BA25 fixées sur rails et montants métalliques ou équivalent
- Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et avis du CSTB avec calfeutrement soigné,
- Réaction au feu des plaques : A2-s1, d0,
- Résistance au feu de la paroi : EI120 / CF 2h00

Nomenclature des locaux à risques importants : Selon plans de repérage Architecte et Notice sécurité.

Localisation :

- cloisons entre zone PUI et autres locaux (circulation et Local Biomédical).

2.6 CLOISON DE DISTRIBUTION EN PLAQUES DE CIMENT

Cloison de type distributif non portante, constituée par l'assemblage de parements simples en plaques de ciment, de 900 x 1200 mm, et de 12.5 mm d'épaisseur, armées sur chaque face par un treillis en fibres de verre traité contre les alcalis.

Les bords sont droits sur les deux cotés verticaux, amincis,

Ces plaques sont vissées sur un réseau d'ossatures métalliques, en acier galvanisé, comprenant rail haut et bas et montants verticaux.

Une âme isolante constituée par des panneaux rigides d'une épaisseur appropriée en fibre de verre ou en laine de roche viendra se placer entre les deux parements en plaques de ciment, posée sur semelle isolante avec parement lissé, joints bruts et bande de pontage.

En fonction de la nature des locaux, les cloisons séparatives auront les qualités nécessaires pour respecter l'isolement acoustique imposé par la réglementation.

Cloisons mises en œuvre selon les DTU et fiches techniques des fabricants et bénéficiant de PV de classement

au feu et de performances acoustiques.

A prévoir :

- La mise en place de profils U en PVC disposés sous toutes les cloisons.
- La mise en place de montants simples ou doubles suivant la hauteur et les caractéristiques des parois.
- Les sujétions particulières et réservations à prévoir, pour intégration dans cloisons des châssis vitrés, huisseries, cadres, bâtis, inserts, etc
- Les renforts dans cloisons pour fixation d'éléments et équipements techniques ou mobiliers (appareils sanitaires, appareils électriques, appareils de chauffage, éléments mobiliers, lisses et mains courantes, barres de maintien et de relevage dans les toilettes et sanitaires, etc.)
- Tous les travaux de raccordements divers en plâtre, après le passage des autres corps d'état, les calfeutrements horizontaux et verticaux au niveau des cloisons, huisseries, inserts, etc
- Les cornières d'angle métalliques ou plastiques, pour renfort des angles saillants, appliquées serrées puis recouvertes d'enduit.
- La pose des poteaux d'about, fournis par le lot Menuiserie, pour les éléments de cloisons isolés.
- Le traitement parfait en finition de tous les joints entre plaques, des angles ou de toute autre disposition qui pourrait se trouver, selon la technique et avec les produits du fabricant (bande + enduit).
- Toutes les recommandations du fabricant concernant l'isolation acoustique et la protection des pieds de cloison dans les locaux humides seront également appliquées.

Résistance au feu EI60 (coupe-feu 1 heure). Les cloisons seront de type **98/48**.

Cloisons de type Aquapanel Indoor de Knauf ou techniquement équivalent

Ensemble des prescriptions ci-dessus et des particularités développées aux articles suivants à respecter pour tous cloisonnements, gaines, retours, placards, impostes, etc. selon repérage des plans.

Localisation :

- Bâtiment Sanitaire :
 - cloisonnement périphérique de la zone Cuisine
 - cloisonnement des locaux de la zone Buanderie
 - cloisonnement de la Balnéothérapie (local technique).

2.7 GAINES ET CONDUITS DE DESENFUMAGE ET/OU CF

2.7.1 Gainés de désenfumage proprement dites

Prescriptions pour les gaines et conduits de désenfumage (extractions de fumée VH).

Les gaines et conduits verticaux à créer seront du type de gaine non porteuse 4 faces, composés de panneaux adaptés et assemblés entre eux, ensemble en matériaux M0, avec P.V. d'agrément "4 faces". PV CSTB /CTICM.

Degré de résistance au feu :

- CF 1 heure, dans le cas courant.

Les dévoiements horizontaux seront de caractéristiques comparables, avec matériaux A1 ou M0 et résistance au feu CF 1 heure ou 2 heures.

Mise en œuvre conforme aux DTU (en particulier DTU 25-41), avis techniques, P.V. d'agrément et recommandations des fabricants. Le procédé retenu sera arrêté en accord avec le Contrôleur Technique.

Compris toutes sujétions de raccordement aux planchers et parois verticales, avec traitements des joints et jonctions par procédés permettant d'assurer la continuité du degré CF et d'éviter les fuites.

Compris réservations en coordination avec le lot Désenfumage, qui doit la fourniture et pose des grilles et trappes, compris sujétions de finition après mise en place des grilles et trappes.

Compris les manchons, avaloirs, etc. nécessaires à la mise en place des volets et trappes.

L'entreprise devra faire un essai fumigène des gaines avant réception afin d'en vérifier l'étanchéité.

Produit de marque Promat ou techniquement équivalent.

Nota : mêmes spécifications qu'à l'article 2.3 à appliquer pour les traversées des locaux humides.

VH01

Section libre 600x350 mm.

VH02

Section libre 400x300 mm.

VH03

Section libre 400x300 mm.

VH04

Section libre 500x400 mm.

VH05

Section libre 400x300 mm.

VH06

Section libre 400x400 mm.

VH07

Section libre 600x450 mm.

VH08

Section libre 400x400 mm.

VH09

Section libre 550x300 mm.

VH10

Section libre 600x450 mm.

VH11

Section libre 400x400 mm.

VH12

Section libre 750x350 mm.

VH13

Section libre 600x450 mm.

VH14

Section libre 400x250 mm.

VH15

Section libre 400x300 mm.

VH16

Section libre 550x550 mm.

VH17

Section libre 700x500 mm.

VH18

Section libre 400x250 mm.

VH19

Section libre 600x600 mm.

VH20

Section libre suivant plans.

VH20-1

Section libre suivant plans.

VH21

Section libre 650x450 mm.

VH22

Section libre suivant plans.

VH23

Section libre suivant plans.

VH24

Section libre suivant plans.

VH25

Section libre 450x600 mm.

VH26

Section libre 450x600 mm.

VH27

Section libre 400x700 mm.

VH28

Section libre 850x600 mm.

VH29

Section libre 400x400 mm.

VH30

Section libre 600x450 mm.

VH31

Section libre 500x200 mm.

VH32

Section libre 600x450 mm.

VH33

Section libre suivant plans.

VH34

Section libre suivant plans.

Localisation :

- suivant plans de désenfumage.

2.7.2 Gaines d'amenée d'air frais

Gaines à réaliser selon prescriptions de l'article ci-avant.

Degré de résistance au feu :

- CF 1 heure, dans le cas courant.

Compris toutes sujétions de raccordement aux planchers et parois verticales, avec traitements des joints et jonctions par procédés permettant d'assurer la continuité du degré CF et d'éviter les fuites.

Compris réservations en coordination avec le lot Désenfumage, qui doit la fourniture et pose des grilles et trappes, compris sujétions de finitions après mise en place des grilles et trappes.

Nota : mêmes spécifications qu'à l'article "Traitement des locaux humides" à appliquer pour les traversées des locaux humides.

VB01-1

Section libre selon plans.

VB04

Section libre selon plans.

VB08

Section libre selon plans.

VB09

Section libre selon plans.

VB17-1

Section libre selon plans.

VB17-2

Section libre selon plans.

VB19

Section libre 30 dm².

VB20-2

Section libre 40 dm².

VB20-3

Section libre 30 dm².

VB21-1

Section libre 30 dm².

VB21-2

Section libre 30 dm².

VB22-1-30dm²

Section libre 30 dm².

VB22-1-50dm²

Section libre 50 dm².

VB22-2-30dm²

Section libre 30 dm².

VB22-2-40dm²

Section libre 40 dm².

VB23-1

Section libre 50 dm².

VB24-1

Section libre 30 dm².

VB24-2

Section libre 30 dm².

VB28

Section libre 15 dm².

VB29

Section libre 15 dm².

VB30

Section libre 30 dm².

VB30-1

Section libre 40 dm².

VB31

Section libre 15 dm².

VB33

Section libre 30 dm².

VB34-2

Section libre 30 dm².

Localisation :

- suivant plans de désenfumage.

2.7.3 Gaine d'encoffrement coupe feu

Les gaines et conduits verticaux à créer seront du type de gaine non porteuse 4 faces, à parement en plaques de plâtre sur ossature, composés de panneaux adaptés et assemblés entre eux, ensemble en matériaux M0, avec P.V. d'agrément "4 faces". PV CSTB /CTICM.

Les dévoiements horizontaux seront de caractéristiques comparables, avec matériaux M0 et résistance au feu CF 1 heure ou 2 heures.

Mise en œuvre conforme aux DTU (en particulier DTU 25-41), avis techniques, P.V. d'agrément et recommandations des fabricants. Le procédé retenu sera arrêté en accord avec le Contrôleur Technique.

Compris toutes sujétions de raccordement aux planchers et parois verticales, avec traitements des joints et jonctions par procédés permettant d'assurer la continuité du degré CF et d'éviter les fuites.

Produit de marque Promat ou techniquement équivalent.

Nota : toutes sujétions pour les traversées des locaux humides.

Gaines & encoffrement CF1 h

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- pour protection au feu de certains réseaux dans les combles.

2.8 PLAFOND PLATRE ET OUVRAGE PLATRE EN PLAFOND

2.8.1 Plafond plâtre

Plafond plâtre suspendu

Plafonds constitués par éléments rapportés suspendus du type plaque à peindre en plâtre armé avec carton, fixés par profilés et suspentes en acier galvanisé avec ossature.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant (bande + enduit).

Compris réalisation de tous les ouvrages en plafond tels que retombées et soffites, gaines et caissons (compris trappes de visite pour les caissons visitables), selon indications des plans, coupes et détails.

T de rive.

Découpes nécessaires à l'incorporation des équipements techniques et toutes prestations complémentaires et nécessaires à une parfaite finition de l'ensemble.

Compris coordination avec lots techniques pour mise en place des appareils et équipements.

Compris pose des trappes d'accès aux équipements techniques fournies par le lot Menuiserie.

Classement au feu (plafond, ossatures et suspentes) : A1 dans les circulations et A2-s1,d0 ailleurs.

Localisation :

- suivant plans de repérages des plafonds, pour locaux avec "Faux-plafond plâtre".

Plafond plâtre suspendu acoustique pour groupe électrogène

Plafonds constitués par de 1 BA25 en plâtre armé avec carton, fixés par profilés et suspentes en acier galvanisé avec ossature. Supports antivibratiles.

Laine minérale de 100 mm.

Le plafonds devra s'insérer entre les doublages des murs mitoyens (Cf. article spécifique dans le chapitre "Complexe de doublage")

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant (bande + enduit).

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- RDC BAS : EH.0.086 GE .

2.8.2 Ouvrages plâtre en plafond

Trappes en plafonds

Fourniture et pose de trappe de visite 600x600 en acier électro-zingué laqué (couleur au choix de l'architecte), cadre, fermeture par système invisible poussé-lâché.

Trappe de marque Echame ou techniquement et esthétiquement équivalent.

Localisation :

- dans les plafonds plâtre fixe, 1 trappe tous les 10 m².

2.8.3 Traitement des accidents en plafonds

Traitement des accidents en plafonds

En plafond, ensembles réalisés par éléments verticaux et horizontaux réalisés en plaques de type BA 13 ou staff ou techniquement équivalent, compris toutes sujétions d'ossature, de fixations et finitions.

Traitement des "accidents " en plafond :

- différence de niveaux,
- joint de dilatation traité par un joint creux
- jouées, etc.

Tous les calfeutremments entre plafonds et cloisons, murs etc. seront particulièrement soignés.

Caractéristiques générales identiques à celles décrites à l'article précédent.

Localisation :

- en habillage de puits de jour.
- en traitement des différences de hauteur des plafonds.

2.9 **PLAFONDS EXTERIEURS**

Faux plafonds extérieur minéral hydrofuge

Les sous-faces des planchers seront traitées par la mise en place d'un faux plafond de type Masterimpact-RH de Promat, Pregywab de Siniat ou équivalent.

Compris ossature.

Finition enduit sur la face visible.

Les jonctions avec les parties verticales devront être particulièrement soignées (goutte d'eau le cas échéant).

L'isolation devra être prévue de part et d'autre des retombées.

En revanche la sous face des avancées de plancher sera à charge du lot gros-œuvre.

Finition peinture à charge du Lot Peinture.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- suivant Repérage Plafonds, zones avec "Faux plafond plâtre extérieur".

2.10 **INTERVENTION DANS LES COMBLES**

Recoupement des charpentes industrialisées

Conformément aux spécifications de la réglementation (en particulier articles CO 13, CO 26) le recoupement des combles sera réalisé tous les 100 m² si fermettes (la plus grande dimension n'excédant pas 30 m) par des écrans verticaux montant jusqu'à la sous face de la toiture par l'un des procédés suivants :

- Plaques de plâtre cartonnées d'épaisseur 10 mm, classées M2, vissées de chaque côté de la ferme à l'aide de vis autoperceuse de 35 mm de longueur
- Ecrans en matériaux classés M0
- Parois PF 1/4h
- Tout autre élément reconnu équivalent par le C.E.C.M.I.

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- suivant plans du niveau Combles.

Volume technique protégé

D'autre part il conviendra de réaliser un volume technique protégé autour des moteurs de désenfumage positionnés dans les combles.

Parois CF 1h. Accès par porte d'accès CF 1h (à charge du lot menuiseries intérieures)

Localisation :

- Bâtiment Médico-Social :
- suivant plans du niveau Combles, en cloisonnement des VTP.

2.11 **ISOLATION DES COMBLES**

Isolation déroulée en combles

Isolation par ouate de cellulose en vrac performances thermiques certifiées ACERMI.

Compris traitements des points particuliers pour éviter les ponts thermiques (trappes d'accès, dispositifs électriques, conduits et gaines, etc.) selon spécifications techniques du fournisseur.

Qualité du matériau et épaisseur déterminés pour assurer une résistance thermique conforme aux préconisations de l'étude thermique et du catalogue des parois.

A noter : comble normalement ventilé selon DTU.

Pour mémoire: cheminement technique à la charge du présent lot Couverture.

Localisation :

- en isolation des combles créés sous couvertures tuiles.

2.12 **ISOLATION**

2.12.1 **Isolation acoustique par panneaux laine de bois**

Fourniture et pose de panneaux composites de laine de bois et d'une âme en laine de roche, perméables à la vapeur, composés de fibres longues de bois, minéralisées et enrobées de liant hydraulique : ciment blanc ou gris

- Fixation mécanique sur support,
- bord à bord, à joints décalés par fixations traversantes métalliques/plastique

- classement au feu B-s1,d0
- absorption acoustique 0.85
- résistant à l'humidité
- imputrescible
- épaisseur 50 mm.
- conformes à la norme européenne NF EN 13168

Mise en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.

Mise en œuvre sur parois verticales.

Localisation :

- en habillage des parois verticales des locaux Groupe Electrogène des deux bâtiments.

Mise en œuvre en sous-face de plancher.

Localisation :

- en plafonds des locaux Groupe Electrogène des deux bâtiments.

2.13 DIVERS

2.13.1 Ouvrages incorporés dans cloisons

A charge du présent lot Plâtrerie, implantation et pose des ouvrages incorporés dans cloisons et plafonds fournis par les lots Menuiserie, tels que huisseries, cadres, châssis, encadrements de baie, poteaux d'about, trappes de visite, etc.

2.13.2 Raccords et calfeutrements

L'entreprise du présent lot doit implicitement, sur l'ensemble de ses ouvrages verticaux et horizontaux (cloisons, doublages, gaines, plafonds, coffres, etc.)

- L'exécution de tous les raccords de percements, scellements, tranchées, etc. afférents aux ouvrages des autres corps d'état ;
- Tous les calfeutrements, garnissages, solins, etc. nécessaires au droit des menuiseries de toute nature, huisseries et bâtis de toute nature, canalisations ou autres ;
- Tous les raccords de finition en rives après exécution des plinthes et revêtements verticaux scellés ou collés.
- Le traitement des jonctions de plafond au droit des joints de dilatation.

Particularité : dans le cas où ces travaux seraient consécutifs à des erreurs d'exécution, des malfaçons ou des retards d'exécution des autres corps d'état, le présent lot ne pourra refuser de les exécuter, mais les frais correspondants seront supportés par le ou les corps d'état responsables.

2.13.3 Cornières et baguettes d'angles

L'entreprise prendra en charge la fourniture et la mise en œuvre de cornières d'angle métalliques ou plastiques permettant la protection d'angles saillants. Les cornières sont appliquées serrées puis recouvertes d'enduit.

2.13.4 Protections et nettoyages

L'entreprise du présent lot doit prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses propres travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre, la colle, les enduits, etc.

Les protections seront adaptées en fonction de la nature des ouvrages, certains d'entre eux (bois finis apparents ou autres) ne supportant aucune projection ou souillure.

Après exécution de ses ouvrages, d'une part, et après achèvement des raccords, d'autre part, un nettoyage général des zones d'intervention (locaux dans lesquels le présent lot a exécuté des travaux et locaux salis durant les traversées et manutentions) sera réalisé par le présent lot. En particulier, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets et projections pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus.